

Décision n° 2025/112 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 juin 2025 nommant **Monsieur HUERRE Gildas** directeur adjoint des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'organigramme de mai 2025 du Pôle Santé Sarthe et Loir intégrant **Monsieur HUERRE Gildas**, directeur de la Qualité, du Système d'information et de la relation usagers ;

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Monsieur HUERRE Gildas**, dans le cadre de sa fonction de directeur de la Qualité, du Système d'information et de la relation usagers au Pôle Santé Sarthe et Loir, à compter du 1^{er} mai 2025 à l'effet de signer :

DIRECTION QUALITE

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
<p>Qualité</p> <p>Gestion des Risques</p>	<p>Courrier d'ordre général à l'exception des courriers adressés aux Ministères, Collectivités Territoriales, Agences Régionales de Santé</p>	<p>Néant</p>	<p>DQGR ou Ingénieur Responsable de secteur</p> <p>Gildas HUERRE</p> <p>Aurélien LETELLIER</p> <p><i>En son absence :</i></p> <p>Ingénieurs</p> <p>Nadia DUBOIS</p> <p>Ludivine GERBIER</p>
	<p>Courriers aux organismes de certification et d'accréditation</p>		
	<p>Transmission des événements indésirables aux organismes concernés</p>		
	<p>Déclaration des EIG (événements indésirables graves) sur le portail de l'Agence Régionale de Santé</p>		
	<p>Echange avec la Haute Autorité de Santé sur la plateforme CALISTA et renseignement des IQSS (indicateurs qualité et sécurité des soins) sur la plateforme QUALHAS</p>		
	<p>Renseignements et alerte sur les vigilances sanitaires auprès des organismes concernés</p>		

DIRECTION DES SYSTEME D'INFORMATION

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
Système d'information	Certificats de conformité des quantités livrées et facturées	Néant	<p>DSI</p> <p>Gildas HUERRE</p> <p><i>En son absence :</i></p> <p>Ingénieur</p> <p>Pascal PERDRIAU</p>
	Lettres de notification, ordre de services, attestations et certificats relatifs à l'exécution des marchés publics,		
	Contrats de maintenance, d'assistance informatique et d'abonnements ainsi que leurs actes modificatifs,		
	Courriers d'ordre général à l'exception des courriers adressés aux Ministères, Collectivités Territoriales, Agences Régionales de Santé		
	Actes attestant des opérations de vérifications et d'admissions (attestation d'intervention, de service fait, vérification d'aptitude, procès-verbal de réception ou d'admission)		

DIRECTION RELATION USAGERS

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
Gestion des réclamations	Les correspondances et documents administratifs relatifs à la gestion de la Direction des Relations avec les Usagers du PSSL, à l'exception des courriers adressés aux Ministères, Collectivités Territoriales, Agences Régionales de Santé	Néant	<p>DRU</p> <p>Gildas HUERRE</p> <p><i>En son absence :</i></p> <p>Ingénieurs</p> <p>Nadia DUBOIS</p> <p>Aurélien LETELIER</p>
	Les courriers de réponse suite à une plainte ou une réclamation formulée par les usagers du PSSL,		
	Tous courriers de correspondances des dossiers d'assurance (Médecin, Patients),		
Devis de Prise en charge		A l'exclusion de dépense dont le montant est supérieur à 500 euros	

Article 2

que délégation permanente est donnée à **Monsieur HUERRE Gildas** pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes pendant les périodes où il assure la garde de direction au Pôle Santé Sarthe et Loir, conformément au tableau visé par la direction générale.

Article 3

Que **Monsieur HUERRE Gildas** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.

Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

Article 4

Que la présente décision annule et remplace la décision de délégation n° 16-2024 du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Article 5

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Pôle Santé Sarthe et Loir.
- au trésorier principal, receveur du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Fait à Le Mans,

le 6 juin 2025

Le Directeur Général,

Guillaume LAURENT



